

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

DOSSIER DE CANDIDATURE

**APPEL A PROJETS 2022
Encourager un développement
touristique innovant des sites
patrimoniaux régionaux**

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez procéder à la saisie informatique des données de ce dossier et le joindre dûment renseigné, aux pièces à fournir dont les listes figurent pages 8 à 11 de ce document.

Nom du demandeur :

I. Informations générales

- **Objet de la demande d'aide (2 lignes maximum)**

- **Résumé du projet touristique et patrimonial (10 lignes maximum)**

- **Lieu du projet :**

- **Département du projet :**

- **Date de début prévisionnel du projet :**

- **Date de fin prévisionnelle du projet :**

Date de consultation des entreprises (le cas échéant) :

Date prévisionnelle de démarrage des travaux :

Date prévisionnelle de fin des travaux :

Si l'opération donne lieu à une ou des tranche(s) ultérieure(s), veuillez préciser (nombre, montant estimatif, calendrier) :

- Interlocuteur du dossier

- **Qualité :**

- **Nom :**

- **Prénom :**

- Fonction :
- Téléphone fixe :
- Téléphone portable :
- Courriel :

II. Informations sur le site patrimonial

Nom complet du site :

Descriptif synthétique / bref historique :

Protection au titre des monuments historiques

Oui

Non

Si oui, type de protection :

Inscrit

Classé

Date de la protection :

Ces éléments font-ils l'objet d'un label ?

Si oui, le(s)quel(s) :

Selon le cas, la scénographie et la muséographie du site s'intègrent-elles dans un projet culturel s'appuyant sur une connaissance scientifique du patrimoine ? Si oui, expliquez.

Ouverture du site au public (au moins 6 mois par an / avant ou à l'issue du projet)

Périodes d'ouverture au public :

Nombre de jours total dans l'année :

Horaires d'ouverture :

Entrée payante : Oui Non

Modalités de visite

Organisation de visites guidées

Oui Non

Si oui, fonction de la personne en charge de la visite :

Visites libres

Oui Non

Visites avec outils numériques

Oui Non

Visites en langues étrangères

Oui Non

Si oui, lesquelles :

Public

Nombre de visiteurs annuels :

Connaissez-vous l'origine géographique des visiteurs

Oui Non

Si oui, quelle est leur provenance (en %) :

Lieu du site et alentours :

Hors département :

Hors région Bourgogne-Franche-Comté :

Visiteurs étrangers :

III. Démarche transversale du projet

Décrivez le projet touristique et patrimonial :

(Si une étude transversale a été réalisée, merci de la joindre au dossier de candidature)

Décrivez en quoi votre projet répond aux critères de notation (voir règlement de l'appel à projets - critères de notation) ou joignez un document

- **Qualité du projet**

intérêt du site (naturel, bâti, culturel, immatériel), économie générale du projet au regard des enjeux culturels et touristiques, existence d'une étude préalable, montage de l'opération : gouvernance, partenariats, réseaux, labellisations, démarche Qualité, communication

- **Caractère innovant du projet**

services à la clientèle (fidélisation/pass tourisme), originalité d'un concept, d'un équipement, d'un produit, projet insolite, nouvelle expérience de visite, intégration des nouvelles technologies, approche « slow tourisme »

- **Potentiel de développement du projet**

attractivité et rayonnement, diversification des publics, qualité de l'accueil et du parcours du visiteur, accueil de clientèles locale, nationale et internationale, visites et supports en langues étrangères, impact sur le développement économique local

- **Enjeu du projet au regard du développement durable et solidaire**

pérennité et durabilité des équipements, respect des critères d'éco-conditionnalité, préservation et valorisation du patrimoine, des richesses naturelles, projets facilités pour les personnes à mobilité réduite (PMR), handicapés, préservation de la sécurité des emplois et des compétences, préservation de la qualité de vie des habitants, moyens humains affectés au projet, participation des habitants

MODELE BUDGET PREVISIONNEL INVESTISSEMENT

(Merci d'utiliser exclusivement ce modèle)

DEPENSES PREVISIONNELLES (HT ou TTC ¹)			RECETTES PREVISIONNELLES	
<i>Investissements Postes à détailler</i>	<i>Colonne A : Coût prévu éligible = <u>dépense subventionnable</u></i>	<i>Colonne B : Coût prévu <u>non éligible</u></i>	<i>Financements (à détailler)</i>	<i>Montants prévus</i>
-			- subvention Etat	
-			- subvention Région	
-			- autres (à préciser) :	
-			-	
-			- autofinancement	
S/TOTAL			-	
			-	
TOTAL (Colonnes A+B)			TOTAL	

¹ A préciser

Appel à projets 2022
Encourager un développement touristique innovant des sites
patrimoniaux régionaux

DEMANDE DE SUBVENTION - PIÈCES A FOURNIR

Dépôt et pièces constitutives d'une demande de subvention

Le dépôt de la demande de subvention

Les demandes complètes de subvention doivent être déposées à la Région préalablement à tout commencement d'exécution. Sauf exception prévue dans les règlements particuliers des aides, les demandes d'aides régionales sont adressées à la présidente du conseil régional.

Les pièces constitutives d'une demande de subvention

Toute demande de subvention devra être étayée par un dossier qui ne pourra être examiné que s'il est constitué des pièces énoncées ci-dessous. Cette liste pourra être complétée par les pièces exigées dans les règlements d'intervention. La complétude de la demande sera validée seulement si le demandeur transmet l'intégralité de ces deux types de pièces.

a) Collectivités et établissement publics

- Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ;
- Délibération ou, le cas échéant, décision de l'autorité compétente accompagnée de la délibération de délégation de compétence l'autorisant à solliciter l'aide de la Région ;
- Document descriptif synthétique de présentation du projet ;
- Etude d'architecte ou étude préalable ;
- Devis ou estimatif détaillé chiffré par le maître d'oeuvre et échancier prévisionnel de réalisation ;
- Copie du courrier d'information préalable du projet de travaux sur un immeuble protégé au titre des monuments historiques adressé à la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- Avis de l'architecte des bâtiments de France (uniquement si l'édifice est non protégé et situé dans le périmètre d'un bâtiment protégé au titre des monuments historiques ;
- Plan de financement prévisionnel de l'opération équilibré en dépenses et en recettes (voir modèle page 7) ;
- Domiciliation bancaire et postale du comptable assignataire ;
- Numéro SIRET ;
- Dans le cas où le projet présenté relève du champ de l'immobilier d'entreprise, joindre une attestation de cofinancement de l'EPCI du territoire concerné (délibération, notification ou convention) ; dans l'attente, joindre une copie de la lettre de demande d'aide adressée à l'EPCI
- Attestation d'assujettissement à TVA pour les dépenses relatives à l'opération subventionnée.

- Critères d'éco-conditionnalité :
 - En rénovation globale : le calcul thermique réglementaire Th C E Ex réalisé par un bureau d'études thermiques et conforme aux travaux prévus.
 - En rénovation partielle : l'attestation sur l'honneur du maître d'ouvrage de respect des garde-fous thermiques, dont le modèle est fourni en annexe

b) Entreprises

- Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ;
- Statut juridique de l'entreprise (1) (lorsqu'il s'agit d'une première demande) et éventuellement modifications ultérieures ;
- Date d'inscription au registre du commerce ou des métiers et code NAF/APE
- Numéro SIRET ;
- Liste des dirigeants ;
- Document descriptif synthétique de présentation du projet ;
- Etude d'architecte ou étude préalable ;
- Devis ou estimatif détaillé chiffré par le maître d'oeuvre et échéancier prévisionnel de réalisation ;
- Copie du courrier d'information préalable du projet de travaux sur un immeuble protégé au titre des monuments historiques adressé à la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- Avis de l'architecte des bâtiments de France (uniquement si l'édifice est non protégé et situé dans le périmètre d'un bâtiment protégé au titre des monuments historiques ;
- Plan de financement prévisionnel de l'opération équilibré en dépenses et en recettes (voir modèle page 7) ;
- Domiciliation bancaire et postale ;
- Liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années ;
- Bilans, compte de résultat et annexes et liasses fiscales des trois derniers exercices clos ;
- Attestation sur l'honneur (2) précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale.
- Dans le cas où le projet présenté relève du champ de l'immobilier d'entreprise, joindre une attestation de cofinancement de l'EPCI du territoire concerné (délibération, notification ou convention) ; dans l'attente, joindre une copie de la lettre de demande d'aide adressée à l'EPCI
- Critères d'éco-conditionnalité :
 - En rénovation globale : le calcul thermique réglementaire Th C E Ex réalisé par un bureau d'études thermiques et conforme aux travaux prévus.
 - En rénovation partielle : l'attestation sur l'honneur du maître d'ouvrage de respect des garde-fous thermiques, dont le modèle est fourni en annexe

c) Associations

- Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ;
- Statuts (lorsqu'il s'agit d'une première demande) et éventuellement modifications ultérieures ;
- Date d'insertion au Journal officiel avec un extrait de celui-ci en cas de première demande ;
- Numéro SIRET ;
- Domiciliation bancaire et postale ;
- Document descriptif synthétique de présentation du projet ;
- Etude d'architecte ou étude préalable ;
- Devis ou estimatif détaillé chiffré par le maître d'oeuvre et échancier prévisionnel de réalisation ;
- Copie du courrier d'information préalable du projet de travaux sur un immeuble protégé au titre des monuments historiques adressé à la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- Avis de l'architecte des bâtiments de France (uniquement si l'édifice est non protégé et situé dans le périmètre d'un bâtiment protégé au titre des monuments historiques ;
- Plan de financement prévisionnel de l'opération équilibré en dépenses et en recettes (voir modèle page 7) ;
- Liste des dirigeants, membres en exercice du conseil d'administration ou du bureau ;
- Décision de l'organe délibérant ou de l'autorité compétente sollicitant l'aide régionale ;
- Bilans et compte de résultat du dernier exercice clos, sauf pour les organismes ayant au moins deux ans d'existence et qui font une première demande de subvention, pour lesquels la fourniture des bilans et compte de résultat des deux derniers exercices est obligatoire ;
- Si l'association exerce une activité économique, liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années ;
- Attestation sur l'honneur (3) précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale ;
- Attestation d'assujettissement à TVA pour les dépenses relatives à l'opération subventionnée ;
- Les associations devront informer les services de la Région des règles fiscales qui leur sont applicables dans la mesure où leurs activités, ou une partie d'entre elles, sont considérées à but lucratif. Elles devront, dans ce cas, indiquer précisément la nature des impôts commerciaux auxquels elles sont assujetties : impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale (CET) et TVA.
- Dans le cas où le projet présenté relève du champ de l'immobilier d'entreprise, joindre une attestation de cofinancement de l'EPCI du territoire concerné (délibération, notification ou convention) ; dans l'attente, joindre une copie de la lettre de demande d'aide adressée à l'EPCI
- Dans le cas où le projet présenté relève du champ de l'immobilier d'entreprise, joindre une attestation de cofinancement de l'EPCI du territoire concerné

(délibération, notification ou convention) ; dans l'attente, joindre une copie de la lettre de demande d'aide adressée à l'EPCI

- Critères d'éco-conditionnalité :
 - En rénovation globale : le calcul thermique réglementaire Th C E Ex réalisé par un bureau d'études thermiques et conforme aux travaux prévus.
 - En rénovation partielle : l'attestation sur l'honneur du maître d'ouvrage de respect des garde-fous thermiques, dont le modèle est fourni en annexe

d) Associations et sociétés sportives

En application de l'article R.113-3 du code du sport, à l'appui de leurs demandes de subventions, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent doivent fournir, en complément des pièces demandées à l'article 2.1.2.b et 2.1.2.c, les documents suivants :

- Bilans et compte de résultat des deux derniers exercices clos ainsi que le budget prévisionnel de l'année sportive pour laquelle la subvention est sollicitée ;
- Rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales et leurs groupements au titre de la saison sportive précédente ;
- Document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées. Ces documents doivent être annexés à la délibération qui décide l'octroi de la subvention ;
- Document descriptif synthétique de présentation du projet ;
- Etude d'architecte ou étude préalable ;
- Devis ou estimatif détaillé chiffré par le maître d'œuvre et échancier prévisionnel de réalisation ;
- Copie du courrier d'information préalable du projet de travaux sur un immeuble protégé au titre des monuments historiques adressé à la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- Avis de l'architecte des bâtiments de France (uniquement si l'édifice est non protégé et situé dans le périmètre d'un bâtiment protégé au titre des monuments historiques) ;
- Plan de financement prévisionnel de l'opération équilibré en dépenses et en recettes (voir modèle page 7).
- Dans le cas où le projet présenté relève du champ de l'immobilier d'entreprise, joindre une attestation de cofinancement de l'EPCI du territoire concerné (délibération, notification ou convention) ; dans l'attente, joindre une copie de la lettre de demande d'aide adressée à l'EPCI
- Critères d'éco-conditionnalité :
 - En rénovation globale : le calcul thermique réglementaire Th C E Ex réalisé par un bureau d'études thermiques et conforme aux travaux prévus.
 - En rénovation partielle : l'attestation sur l'honneur du maître d'ouvrage de respect des garde-fous thermiques, dont le modèle est fourni en annexe.

(1) Sauf pour les entreprises individuelles ou unipersonnelles mais y compris pour les entreprises en la forme associative

(2) Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-7 du code pénal

Ce dossier doit être adressé, complet, à la Région, au plus tard le 30 Juin 2022 et avant tout commencement d'exécution du projet, accompagné des pièces à fournir, à l'adresse suivante :

Région Bourgogne-Franche-Comté – Direction du Tourisme – Appel à projets 2022 Tourisme & Patrimoine - 17 Boulevard de la Trémouille – CS 23502 - 21035 DIJON

Ou par voie électronique à l'adresse suivante, en précisant « Appel à projets 2022 Tourisme & Patrimoine » :

projetstourismepatrimoine@bourgognefranchecomte.fr

A noter : La date de réception du dossier complet détermine la date d'éligibilité des dépenses. Cette disposition ne préjuge en aucune manière de l'attribution d'une aide.

ANNEXE TECHNIQUE

Critères d'éco-conditionnalité pour les projets portant sur des bâtiments

1- Les constructions nouvelles devront répondre à la Réglementation Thermique (RT) applicable au moment du dépôt du dossier.
Les constructions non soumises à la RT 2012, ne sont pas concernées.

2- Les rénovations globales portant sur l'enveloppe du bâtiment devront atteindre le niveau BBC Rénovation, à savoir :

- En bâtiment tertiaire : $Cep \leq Créf - 40 \%$
- En résidentiel : $Cep \leq 80 \text{ kWh/m}^2.\text{an}$

Ce niveau sera jugé sur présentation d'un calcul thermique réglementaire Th C E Ex.

3- Pour les rénovations partielles ne portant que sur une partie de l'enveloppe du bâtiment, dès lors qu'il y a intervention sur une des parois citées dans le tableau ci-dessous, la performance thermique de la paroi rénovée devra respecter une valeur garde-fou précisée dans le tableau suivant :

LOCALISATION	VALEUR GARDE-FOU
Mur donnant sur l'extérieur	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $\geq 4 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Toiture, comble, rampant, toiture terrasse	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $\geq 7.5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Plancher bas*	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $\geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Fenêtre et porte fenêtre donnant sur l'extérieur	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Porte donnant sur l'extérieur	$U_d \leq 1.5 \text{ W/m}^2.\text{K}$

*Seule une impossibilité technique et/ou financière avérée permettra de s'affranchir du garde-fou du plancher bas.

Ce critère sera jugé sur la fourniture d'une attestation sur l'honneur de respect des valeurs garde-fou dont le modèle est joint en annexe.

Cas particulier des rénovations-extensions

Dans les cas de rénovations-extensions, il sera appliqué les règles suivantes :

Taille de l'extension	Eco-conditions	Pièces à fournir
Srt ≤ 50 m ² Ou Srt ≤ 150 m ² et ≤ 30 % de la Srt de l'existant	Existant + extension = rénovation	Calcul thermique Th C E Ex Ou Attestation sur l'honneur de respect des garde-fous
Srt ≤ 150 m ² et > 30 % de la Srt de l'existant Ou Srt > 150 m ²	Existant = rénovation Extension = construction neuve	Existant Calcul thermique Th C E Ex Ou Attestation sur l'honneur de respect des garde-fous

(Srt = surface thermique au sens de la Règlementation Thermique)

En cas de rénovation de bâtiments à enjeux patrimoniaux, les éco-conditions en rénovation globale ou en rénovation partielle s'appliquent.

Il pourra toutefois être dérogé à ces éco-conditions dans les 2 cas suivants :

- Dérogation aux éco-conditions sur présentation au dossier de l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et/ou des prescriptions de l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) ou d'architecte bénéficiant d'un niveau de qualification équivalent,
- Dérogation aux éco-conditions si le maître d'ouvrage ou son maître d'œuvre propose des solutions techniques de rénovation traditionnelles adaptées aux caractéristiques constructives du bâtiment et après analyse et validation de ces solutions par les services de la Région.

Dans tous les cas, le maître d'ouvrage devra présenter un dossier le plus performant possible au regard de ces avis, prescriptions ou propositions techniques.

Cas particuliers en rénovation

Pour les usages en dehors du champ d'application de la réglementation thermique, les usages suivants serviront de base au calcul thermique :

Usage non RT	Usage pour modélisation
- Théâtre, cinéma, opéra, auditorium	Salle de spectacle
- Musée, salle d'exposition	Salle de spectacle
- Salle polyvalente, salle des fêtes	Salle de spectacle
- Médiathèque, bibliothèque municipale	Enseignement

MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

RESPECT DES GARDE-FOUS

LOCALISATION	GARDE-FOU	VALEUR DE LA PAROI TRAITÉE SUR L'OPERATION (à compléter)
Mur donnant sur l'extérieur	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Toiture, rampant et plancher de comble	$R \geq 7.5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Toiture terrasse	$R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Plancher bas	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Fenêtre et porte fenêtre donnant sur l'extérieur	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0.3$ Ou $U_w \leq 1.7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0.36$	
Porte donnant sur l'extérieur	$U_d \leq 1.7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$	

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (prénom nom), représentant le maître d'ouvrage en qualité de(indiquer la qualité), atteste sur l'honneur que le(les) garde-fous(s) des parois traitées dans le cadre de l'opération sise (indiquer l'adresse de l'opération) faisant l'objet de la présente demande de financement auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, est (sont) respecté(s) et a(ont) la(les) valeur(s) indiquée(s) dans le tableau ci-dessus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

(lieu), le (date)

Signature

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr

